



COMpte Rendu du Conseil Municipal du 06 Décembre 2024

République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

Séance du 06 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 décembre à 18H00, le conseil municipal s'est réuni en la salle d'honneur sous la présidence de M. Didier BEE, maire de la commune, en suite de la convocation en date du 30 novembre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie (salle d'honneur) et publié sur le site de la commune.

Étaient présents : Didier Bée, Arminda Giovacchini, Didier Delattre (arrivée à 18h20), Colette Lemaire, Anne-Gaëlle Gawlowicz (arrivée à 19h10), Jacques Bocquet, Sabine Vroelant, Danièle Bernard, Arnaud Denis, Bruno Helleboid, Audrey Deluen.

Était absent excusé : Mickaël Huyghe

Pouvoirs : Ludovic Ribreux à Didier Delattre, Pascal Dubar à Audrey Deluen
Lucie Masson à Anne-Gaëlle Gawlowicz.

Secrétaire de séance : Jacques Bocquet

QUESTIONS et DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL

1) Désignation du secrétaire de séance

Jacques Bocquet est désigné secrétaire de séance.

2) Adoption du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est adopté à l'unanimité sans observations.

3) CCPL : reporting sur commissions bureaux et conseil

◆ 4 novembre : conférence des maires

- Stratégie de prévention des déchets (préparation des étapes à venir et des délibérations à prendre le 19 décembre prochain) :
 - Retour sur les rencontres avec les 36 communes
 - Etat d'avancement de la mise en place des outils de la collecte et de la relation avec les usagers
 - Mise en place d'un règlement de collecte intégrant la nouvelle stratégie (sujet du seuil de passage entre la TEOMI et la Redevance spéciale, quelles mesures coercitives, question des règles de dotation de bacs sur la période transitoire...)
 - Préparation du nouveau marché à lancer sur les collectes (type de marché, grands principes, passage OM en C0.5, intérêt de décorrélérer la collecte OM et CS, calendrier etc...)
 - Délibération à finaliser sur la grille tarifaire pour valider le calendrier de mise en œuvre (TEOMI + RS + passages en déchèteries)
 - État d'avancement du PLPDMA (programme d'actions présenté lors des réunions)
 - Calendrier détaillé de la concertation et de l'information des usagers (fin 2024, 2025)
-
- Information sur la mise en place d'un réseau de type LORAWAN sur le Pays de Lumbres pour le déploiement des outils numériques dits Internet des Objets (IoT) par le Syndicat Mixte Fibre numérique 59/62

◆ **14 novembre : Bureau**

- Finances
 - Prospective financière 2025-2026
 - DM
 - Ouvertures de crédits
 - Marché assurances
- Développement économique
 - Dossiers d'aides création/développement
 - Information sur les dossiers présentés en CIA
 - Convention de Revitalisation RDM
- Ressources humaines
 - Augmentation tarifs mutuelle et prévoyance
 - Convention avec le CDG59
 - Élections professionnelles CST
 - Habitat : Pacte territorial
- Inondations
 - Informations sur la prise en charge FARU/ dossier Fonds Barnier
 - Marché hydrocurage et contrôle des réseaux d'assainissement pluvial
 - Bassin de rétention sur Wavrans – Demande de financement de la commune
- Numérique
 - Sujet IoT : projet de financement partenarial FEDER à déposer dans les prochains mois
- Déchets
 - Nouveau règlement de collecte
 - Validation de principe de la grille tarifaire TEOMI / RS avec tournée à blanc en 2025 et mise en œuvre effective en 2026
 - Lancement du marché pour les nouvelles collectes 2025
 - Validation du PLPDMA incluant le bilan de la concertation
 - Avenant au marché de collecte actuel d'Astradec sur les nouveaux outils
 - Décision de bureau sur la convention Wizpaper conjointe avec la CAPSO
- Questions diverses
 - Prochaines instances et calendrier 2025

◆ **25 novembre : commission des finances-prospective financière**

- Actualisation du plan pluriannuel d'investissement (PPI)
- Traitement des déficits du budget ZAC : nouvelles écritures comptables
- Prospective 2024-2026 du budget principal (simulation sections de fonctionnement et d'investissement)
- Budget principal : premières orientations pour le rapport d'orientations budgétaires 2025 (ROB)

◆ **26 novembre : rencontre avec le DASEN**

- Rappel des modalités de prise en compte des effectifs et prospective au regard de la pyramide des âges
- Échange avec les maires

◆ **28 novembre : « réunion stratégie et prévention des déchets » (les élus de 8 communes)**

Présentation et échanges sur le nouveau dispositif

◆ **5 décembre : Commission transition écologique et territoriale-Urbanisme et habitat-Emploi et développement économique-Tourisme,Sport et culture-Affaires scolaires et sociales-Santé et solidarité-Jeunesse et famille**

- Stratégie de prévention des déchets :
 - Validation du PLPDMA incluant le bilan de la concertation
 - Avenant au marché de collecte actuelle pour les outils informatiques embarqués

- Nouveau règlement de collecte
- Principe de la grille tarifaire TEOMI / RS avec tournée à blanc en 2025 et mise en œuvre effective en 2026
- Lancement du marché pour les nouvelles collectes 2025
- Stratégie numérique
 - Sollicitation du FEDER pour le financement des outils « Internet des Objets (IoT) » compatibles réseau LORAWAN > capteurs PAV, capteurs de gestion des bâtiments, vidéosurveillance, etc...
- Habitat : Pacte territorial « France Renov »
- Centre Intercommunal d'Action Sociale
 - Bilans RPE/LAEP/parentalité
 - Perspective 2025
- Développement touristique et programme d'animation
 - Bilan programme animation 2024
 - Office de tourisme / Fréquentation 2024 / Location vélos
- Programmation saison culturelle et lecture publique
 - Bilan saison culturelle 2024 et perspectives 2025
 - Bilan réseau PLUME
- Questions diverses
 - ◆ Rappel interventions de la CCPL en notre école
 - Mardi 26 novembre 2024 à 9h : Intervention CCPL – Animation Tri des déchets– Ecole de Zudausques – Classe Mme Louys : CE2/CM1
 - Jeudi 28 novembre 2024 à 9h : Intervention CCPL – Animation Tri des déchets– Ecole de Zudausques – Classe Mme Courtois : CM1/CM2
 - Jeudi 5 décembre 2024 de 9h15 à 16h30 : Sortie TRITOUR– Visite de Flamoval et Récup'Aire à Arques – Départ et retour en car de l'école de Zudausques – Classes CE2/CM1 et CM1/CM2
En raison de la grève, la sortie est reportée au 12 décembre 2024

Arrivée de M Delattre à 18h20

4) CCPL : nouveau dispositif déchets

Depuis deux ans la CCPL a fait le choix de réfléchir et travailler avec les usagers et les élus pour la mise en place d'une nouvelle stratégie déchets visant d'une part à réduire les ordures ménagères résiduelles (OMR) à traiter et d'autre part à améliorer le recyclage et la valorisation des autres déchets produits par tous.

Au terme de ces concertations récemment ont été organisés :

- 4 réunions avec l'ensemble des conseillers municipaux des 36 communes
- L'envoi d'un courrier d'information à chaque usager
- (Réunions d'information avec le comité citoyen, les assistantes maternelles, les usagers, l'épicerie sociale
- En janvier prochain 4 réunions publiques seront également organisées à destination des habitants et une à destination des entreprises, commerçants et artisans qui pourraient être soumis à la redevance spéciale s'ils produisent 360 litres d'ordures ménagères par semaine ou 720 litres au global par semaine (avec la poubelle jaune)

A partir de 2025 la TEOM va évoluer en TOMI (2025 année à blanc)

La première année la part fixe demeurera fixée sur la valeur locative de votre habitation pour 80% du montant de la TOMI et pour le reste de votre facture (soit 20%) sera pris en compte le nombre de levée du bac noir sur une année civile. Montant basé sur 16 levées par an du bac noir avec mise en place d'un bonus déductible permettant de descendre à 12 levées et un malus additionnel jusqu'à 26 levées.

Chaque année la part incitative deviendra plus intéressante

Pour les déchetteries il sera mis en œuvre un droit de 16 passages à l'année. Au-delà il sera facturé 5 euros par visite toujours limité à 1m3 jour.

5) CCPL : convention pour accueil relais petite enfance

Pour faire suite à la demande de la CCPL pour l'organisation d'activités dans le cadre du Relais Petite Enfance (RPE) monsieur le maire propose au conseil municipal la mise à disposition à titre gracieux de la salle de sports pour la tenue régulière de ces activités un mercredi matin par mois.

Une convention est proposée à cet effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la convention jointe à la présente délibération
- D'autoriser monsieur le maire à intervenir à sa signature

6) SED : retour sur dernier comité d'exploitation (Régie) et comité syndical

Conseil d'exploitation du 21 octobre

- ◆ Adoption du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
- ◆ Travaux sur réseaux (35 kms), postes de refoulement (19) et STEP (4): lancement d'une procédure formalisées sous forme d'appel d'offres ouvert du fait que le marché actuel arrive à échéance. Du fait de la nécessité de nouveaux systèmes à mettre en œuvre le marché sur 4 ans passe de 600.000 € HT à 860.000€ HT
- ◆ Projet de travaux sur Zudausques : réalisation réseau EU sur 1850ml sur Noircarme et Liheuse Estimation 730.000 € HT (485.000€ SED et 245.00€ CAPSO)
Renforcement réseau eau potable et défense incendie sur ce secteur
- ◆ Faits marquants de l'exploitation du 1^{er} semestre 2024
 - Interventions nombreuses sur pompes et postes de refoulement
 - Dégâts à réparer suite à inondations
 - 3 interventions d'astreintes
 - Curages
 - Contrôles techniques et travaux sur les stations d'épuration
- ◆ Point budgétaire au 15 octobre
Le résultat prévisionnel 2024 est d'environ 230.000€ en exploitation et d'environ 280.000€ en investissement. Des résultats qui restent fragiles du fait de l'apparition de besoins en investissements sur la ZAC et de la baisse des recettes.

Conseil du 24 octobre 2024

Se reporter au Procès-verbal disponible sur le site du Syndicat des eaux de Dunkerque

Calendrier prochaines réunions

- Conseil d'exploitation : le 9 décembre
- Comité syndical : le 11 décembre

Arrivée de Mme GAWLOWICZ à 19H10

7) Budget 2024-décision modificative n 4 :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget primitif 2024 de la commune,

S'agissant d'écritures à l'intérieur de chapitres, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

- **Fonctionnement :**

Dépenses :

61521 Terrains	- 15 000.00€
618 Divers	-10 000.00€
6413 Personnel non titulaire	+25 000.00€

- Investissement :

Dépenses :

2135 Bâtiments publics -6500.00€

041 213 Opérations patrimoniales +6500.00€

Recettes:

041 203 Frais d'études +6500.00€

1328 Autres -6500.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°4 telle que décrite ci-dessus

8) Ligne de trésorerie

Quand bien même Monsieur le Maire rappelle qu'il peut contracter une ligne de trésorerie sans en référer préalablement au Conseil Municipal, il indique que la commune en sollicitera une pour avoir suffisamment de trésorerie dans l'attente des subventions notifiées mais non versées.

9) Subvention DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au titre des inondations de novembre 2023 et janvier 2024, l'État a déjà octroyé à la commune une subvention de 116 827.90 € répartie comme suit :

- 10 276.73€ en DSEC
- 106 551.17€ en FEAC.

Au regard de l'épisode orageux du 1^{er} août 2024 qui nous a valu une nouvelle reconnaissance « catastrophe naturelle », monsieur le maire a une nouvelle fois sollicité l'État. A la suite un courrier de madame la Sous-Préfète en date du 24 octobre dernier notifie à la commune un reliquat DETR de l'exercice 2024 de 9 206,78€ représentant 45,74% de la dépense subventionnable de 20 128,50€.

Cette subvention ne pourra être versée qu'après production d'une délibération du Conseil municipal acceptant cette subvention suivant le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux suite aux inondations du 01 août 2024	20 128.50	ETAT : Reliquat DETR 45,74%	9 206.78
		Commune-Fonds propres	10 921.72
TOTAL	20 128.50		20 128.50

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la subvention au titre du reliquat DETR pour un montant de 9 206.78€.

10) Modification du tableau des effectifs au 01/01/2025 :

Monsieur le maire expose qu'il y a nécessité de modifier le tableau des effectifs pour créer un poste de Service National Unique (SNU) et répondre aux besoins des services

Aussi il propose :

- La création d'un poste SNU
- La création d'un poste d'agent contractuel permanent à raison de 14 heures semaine en qualité d'adjoint d'animation polyvalent
- La création d'un poste d'agent contractuel permanent à temps complet en qualité d'adjoint technique polyvalent

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires dans la fonction publique territoriale notamment son article 3 et suivants

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'abroger le tableau des effectifs décrit à la délibération n° 2024_031-DE du 8 juillet 2024 ;
2. De suivre la proposition du rapporteur et en conséquence adopter le nouveau tableau des effectifs à intervenir au 1^{er} janvier 2025, tel que joint à la présente délibération
3. D'autoriser monsieur le maire à recruter des agents communaux, en cas de besoin, dans la limite des postes ouverts au tableau des effectifs en vigueur au 1^{er} janvier 2025.
4. Précise que les postes et temps de travail pourront être reconsidérés en fonction des besoins en moyens humains.
5. Que les crédits correspondants à ces postes seront inscrits au budget de chaque exercice.

11) École – Enfance – Jeunesse -ALSH :

- Point sur achat de matériel informatique pour l'école et demande de subvention
Changement de caractéristiques pour le matériel.
- Retour sur ouverture de la micro crèche (service apprécié par les invités de l'inauguration)
- Bilan ALSH vacances de toussaint-ALSH vacances de février 2025
56 enfants ont été accueillis la première semaine des vacances de toussaint.
Pour février 2025, en raison de l'absence de Mme Gawlowicz, la direction de l'accueil de loisirs sera confiée à Aurélie Hénon et le poste d'adjointe confié à Marielle Demarthe.

12) Tourisme – Culture – Patrimoine – cadre de vie

- Réhabilitation du puits à Audenthun : point sur chantier en cours
- Dispositif « plantons le décor » et action de plantations (22 février 2025) : Asso patrimoine et chasseurs.
300 plants de charmilles commandés et plantations talus stade réalisées par acti paysage
- Opération France Propre (15 mars 2025) organisée par les chasseurs.

13) Animation-fêtes et cérémonie :

Un point est fait sur les manifestations suivantes :

- Journée de la solidarité le Samedi 07 décembre 2024.
- Marché de Noël 8 décembre 2024

14) Lien social

- Colis des aînés :

Distribution le vendredi 13 décembre 2024 à 15h. RDV 13h30.

Le 13 décembre, les enfants de la classe de Mme Courtois proposeront un chant à 15h00.

Les élus seront ensuite invités au marché de Noël de l'école à 16h30.

15) Travaux – sécurité :

- Point sur la mission de maîtrise d'œuvre sur l'opération d'extension-rénovation salle polyvalente
- Information et point sur les travaux en cours
 - Cormette : Les travaux à l'intérieur du cœur en cours
 - Micro crèche : L'entrée arrière doit être mise aux normes. Il reste le dépose minute à tracer et la signalétique à poser.
 - Stade : lavabo à mettre aux vestiaires, réparer la digue car des pierres se sont décrochées.
 - Nouvelle signalétique pour acte plus et le restaurant « Poto » à installer.
- Projet de rénovation de la salle polyvalente : Un premier diag a été effectué par la MOE. Il s'avère qu'il faudrait renforcer les piliers, changer la toiture et les menuiseries sur la partie ancienne. Pour l'extension

ont également été mis en exergue des contraintes urbanistiques et environnementales dont l'architecte va tenir compte dans le premier avant-projet à produire courant janvier 2025

16) Informations diverses :

- L'assemblée est informée de la baisse du Fonds de péréquation de la taxe professionnelle et des droits de mutation. Ce qui constitue des recettes en moins pour la commune à valoir sur le budget 2025
- Monsieur le Maire fait aussi lecture du courrier qui fait état des revendications des départements auxquels l'Etat doit de l'argent et qui souligne la baisse sensible des dotations
- Il est également fait part de remerciements reçus de la part de personnes ayant eu recours aux services ou aides de la commune ;
- Art groupe quitte la grange en janvier pour des locaux plus adaptés à Cléty.

17) Décisions du maire par délégation

Décision du maire sur la constitution d'une provision semi-budgétaire- créances douteuses

18) Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.
À Zudausques, le 14 décembre 2024.



Le secrétaire

Le Maire,
Didier Bée